

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 21	L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT Absents : Dominique REGNIER, Christophe CUOQ, Françoise ROUBIN, Christophe PINEL, Pouvoirs : Dominique REGNIER (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Sébastien BLANC). Secrétaire de séance : Sébastien BLANC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
N°2023-027

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n°2022-023 en date 7/04/2022 adoptant le BP 2022
VU la délibération n°2022-045 en date du 30/06/2022 adoptant la DM 1
VU la délibération n°2022-050 en date du 08/09/2022 adoptant la DM 2
VU la délibération n°2022-062 en date du 01/12/2022 adoptant la DM 3
VU la délibération n°2022-065 en date du 16/12/2022 adoptant la DM 4

Madame Pascale BONNIER, adjointe aux finances, expose les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2022,
Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Pascale BONNIER, adjointe aux finances, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Pascale BONNIER propose l'adoption du compte administratif communal de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 612 608.43€	2 181 010.03€
Dépenses	4 006 129.46€	2 345 116.50€
Résultat 2022	606 478.97€	-164 106.47€
Résultat reporté	417 041.82€	982 898.67€
Résultat de clôture	1 023 520.79€	818 792.20€

Le conseil municipal,
Madame Pascale BONNIER, adjointe au Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE l'adoption du compte administratif communal de l'exercice 2022 comme ci-dessus.

Sébastien BLANC
Secrétaire



Publiée le 06/04/2023

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230405-2023-027-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023
Catherine STARON
Maire,